

AVIS

Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté N° 1/2024/0325/119 du 6 septembre 2024 du **Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration** accorde à la société BESA LUXEMBOURG l'autorisation pour la cessation de stockages de substances et mélanges classées à Steinfort, 62, rue de Koerich.

Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Le dossier peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture.

pour le Collège des bourgmestre et échevins



Sammy Wagner
Bourgmestre



Andres Castro
Secrétaire communal f.f.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché
25 SEP. 2024
en bonne et due forme à partir du

Steinfort, le25 SEP. 2024


Le bourgmestre



Le secrétaire communal 